

ABONNEMENT.

Saumur :

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :

En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamés, 30
Faits divers, 15

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Mai 1883.

Chronique générale.

ELECTION LÉGISLATIVE DE PARIS-PASSY.

La République a éprouvé dimanche à Paris, dans le 16^e arrondissement, un grave échec. M. Calla, candidat monarchiste, l'a emporté sur le fameux de Bouteiller, intransigeant.

Il faut reconnaître que M. Calla, l'heureux élu, a fait des déclarations peu précises.

Le dissimuler serait manquer de loyauté. Mais il faut reconnaître aussi que l'élection de M. Calla n'en a eu ni plus ni moins de signification.

Si M. Calla a peu parlé, ses adversaires l'ont fait parler. Ils lui ont attribué des opinions monarchiques — que la candidat n'a jamais désavouées d'ailleurs — et ils ont nettement placé le débat entre la République et la Monarchie.

Même après l'élection, la presse républicaine reconnaît ce caractère à la lutte électorale.

Il y avait à Passy, dit le *Radical*, deux principes en lutte: la Monarchie et la République.

Le *Voltaire* qualifie M. Calla de candidat « monarchiste et clérical ».

La *République française* accuse les partisans de la candidature Bouteiller d'avoir acculé le suffrage universel à cette alternative: ou un monarchiste ou un homme taré.

Enfin la *Paix* annonce avec regret le succès d'un légitimiste.

Nous sommes donc fondés à dire hautement que l'idée monarchique a remporté dimanche une victoire.

Mais, après cette constatation, il faut retenir deux faits importants:

Le premier, c'est que l'opinion républicaine n'a pas gagné.

Le second, c'est que l'opinion monarchique a fait des progrès considérables.

Ce n'est pas tout, au point de vue de la conduite électorale à tenir, dans l'avenir, le scrutin de dimanche nous fournit des enseignements précieux.

La sous-commission du budget des cultes a maintenu une partie des réductions proposées par le citoyen Jules Roche.

Voici le détail des crédits supprimés dont le total s'élève à environ 500,000 fr., non compris les suppressions nouvelles que la Chambre pourra faire en séance publique sur une nouvelle proposition de M. Jules Roche à laquelle, on peut s'y attendre, M. Martin-Feuillée ne s'opposera que très-mollement:

Crédit de 97,000 fr. pour frais de visites diocésaines;

Crédit de 50,000 fr. pour frais d'établissement des évêques;

Crédit de 24,000 fr. pour frais de bulles et informations.

En ce qui concerne les bourses des séminaires, dont la sous-commission demandait la suppression intégrale dès 1884, la commission générale a pensé qu'il était préférable de répartir la suppression sur trois années. Le crédit de 816,000 fr., actuellement affecté à ces bourses, sera réduit d'un tiers en 1884, de deux tiers en 1885 et totalement en 1886. Il en sera de même pour le crédit de 400,000 fr. affecté aux bourses des séminaires protestants et israélites.

La commission a maintenu tous les autres crédits aux chiffres proposés par le gouvernement, notamment:

Maintien à 45,000 fr. du traitement de l'archevêque de Paris, à 30,000 fr. de celui de l'archevêque d'Alger, et à 45,000 fr. de ceux des évêques d'Oran et de Constantine;

Maintien du crédit pour le traitement des vicaires généraux, des chanoines, des curés, des desservants et du chapitre de Saint-Denis.

La sous-commission a proposé une disposition additionnelle pour ordonner le re-

tour à l'Etat des propriétés publiques affectées à des services ecclésiastiques non concordataires, c'est-à-dire au logement des évêques et archevêques, des grands et petits séminaires, etc. La commission générale a laissé à une loi spéciale le soin de régler cette question. De plus, elle a admis une disposition qui rattache au ministère des beaux-arts les édifices diocésains qui dépendent actuellement du ministère des cultes.

L'Intransigeant, journal républicain radical, appelle nos gouvernants misérables intriguants qui, depuis treize ans bientôt, s'efforcent de traîner avec eux la République dans toutes les hontes.

L'Intransigeant a pour directeur M. Rochefort.

M. Rochefort a été membre du gouvernement de la défense nationale avec M. Ferry.

C'est ce qui explique comment M. Rochefort juge si bien ledit Ferry et consorts.

La *Correspondance autrichienne*, organe officiel du gouvernement austro-hongrois, publie la note suivante, en date du 16 mai:

« Nous sommes autorisés à déclarer absolument controuvée la nouvelle d'une maladie grave de S. A. R. Monseigneur le comte de Chambord, nouvelle propagée par des journaux parisiens qui sont allés jusqu'à dire que Monseigneur le comte de Chambord était à l'article de la mort. Son Altesse Royale a eu dans la semaine sainte une foulure au genou, qui a exigé des soins, un peu plus longtemps que ne le pensaient d'abord les médecins. L'état général de sa santé est excellent et n'inspire aucune inquiétude. Son Altesse Royale a déjà repris ses promenades ordinaires en voiture et quittera dimanche prochain Goritz pour prendre sa résidence d'été à Frohsdorf. »

Ces renseignements sont pleinement confirmés par une dépêche qu'un rédacteur du *Figaro* adresse de Goritz à ce journal.

Le comte de Chambord a quitté Goritz avant-hier soir pour se rendre à Frohsdorf, où il est arrivé hier en parfaite santé, sans aucune fatigue.

REVOLTE A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

A la suite de la défense faite, par le général commandant, de fumer dans la salle de récréation, le samedi 12 mai, les élèves, imputant cette mesure à un adjudant, commencèrent après leur déjeuner un bruyant charivari, lançant tout ce qu'ils avaient sous la main sur l'adjudant.

Quatre-vingt-cinq élèves furent consignés, mais, le lendemain dimanche, par suite des fêtes de la Pentecôte, le commandant leva cette punition.

Cependant la défense de fumer n'en fut pas moins maintenue.

Mercredi 16, la mutinerie recommença de plus belle, avec les mêmes violences.

Le commandant infligea à trois élèves quinze jours de prison, et les envoya immédiatement au *Cherche-Midi*.

Le lendemain 17, tous les élèves, après le déjeuner, s'emparaient de leurs gobelets et s'en servaient comme projectiles pour briser les carreaux de la fenêtre de l'adjudant.

Le commandant infligea quinze jours de prison à sept autres révoltés, et déclarait que si le tapage continuait, l'Ecole serait licenciée.

Cette menace rétablit le calme; et la défense de fumer est maintenue.

LE CATÉCHISME LAÏQUE.

M. Sarcey vient de lire un des derniers chefs-d'œuvre de la littérature républicaine. C'est intitulé: *Catéchisme laïque*, par M. André Berthel.

Ce titre de catéchisme est bien clérical pour M. Sarcey, qui le blâme avec franchise.

Mais il y a de si belles choses dans le volume, qu'il faut être un peu indulgent pour la faiblesse de l'étiquette.

Il y a surtout le passage relatif à l'oiseau.

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{lle} Claire de CHANDENEUX.

En tout autre instant, M. Montrel eût été fort troublé. Les révélations qui se faisaient jour autour de lui, sur le caractère inexorable et le féroce égoïsme de sa fiancée, ne laissaient plus de place aux sentiments tendres dans son cœur où se creusait un abîme.

— C'est vous, Léonide, qui avez tué mon amour! répondit-il avec une tristesse infinie.

A cette parole émue, la jeune femme, agitée d'une terreur réelle, crut ressaisir son empire. Un sourire hésitant éclaira ses traits bouleversés; sa voix devint suave:

— O mon ami!... vous ajoutez foi aux paroles d'une servante chassée!... aux divagations d'un petit cerveau malade!... Je vous croyais plus logique... hélas! je vous avais cru plus confiant!

Elle espérait une effusion. Eugène restait de marbre, les yeux fixés sur Marie, ne les en détachant que pour parcourir d'un regard indigné

cette pièce sombre. Quand il rencontra la cellule, il tressaillit.

— Vos docteurs voyaient faux, dit-il d'un ton sévère. Un cœur maternel les eût éclairés, madame.

— J'ai cru à la science de la Faculté, monsieur.

— Elle ne vaut pas celle du cœur.

— C'était un lourd héritage...

— Que vous avez su rejeter.

— Et qui m'a coûté, pourtant, bien des nuits d'insomnie.

— Vous n'y paraissiez point songer dans vos heures de fête.

— Je ne pouvais me réduire, pour elle, à la réclusion.

— Il vous était plus facile de l'y condamner seule.

— J'ai pu me tromper... qui ne se trompe?

— Une femme vraiment bonne... vraiment femme.

— Qu'écart-il donc fallu faire, je vous prie?

— L'aimer.

Il attira Marie près de lui par un geste fraternel.

— Il vous a manqué l'affection, pauvre petite. Elle ne vous fera plus défaut. A côté des liens de la famille, souvent bien insuffisants, peuvent se nouer ceux de la sympathie... du dévouement.

— Vous êtes bon, vous, monsieur, dit la jeune fille.

— Vous ne souffrirez plus. Je vous défendrai, mon enfant.

Léonide se dressa sur ses pieds et, d'un bond, se plaça entre eux. La colère l'emportait une fois encore sur la politique, et d'un ton superbe:

— La défendre, monsieur?... et de quel droit? Qu'êtes-vous à ma belle-fille?... Que lui serez-vous jamais?

— Son protecteur.

— Elle n'en a nul besoin, tant que sa belle-mère et son tuteur existent.

— Ah!... son tuteur!... répéta l'ingénieur frappé d'une idée subite.

— Son tuteur, oui, qui ne m'accuse ni d'égoïsme, ni de sécheresse de cœur, et me confie avec sécurité sa pupille.

— Soit, madame. Je respecte les droits du tuteur.

— Quant à moi, monsieur, s'il me faut descendre jusqu'à une justification...

— Non, madame... hélas! elle serait inutile.

— Inutile!... mais c'est atroce, cela!... Que suis-je donc pour vous, maintenant?

— Une idole abattue! répondit-il d'une voix sombre.

Elle sentit la nécessité de sortir avec dignité de cette impasse. Sa tête hautaine prit une pose altière; toute l'aigreur de son être passa dans son accent.

— Monsieur, dit-elle, vous ne supposez pas, je pense, pouvoir être désormais autre chose qu'un étranger... je vous bien ne pas dire un ennemi... dont la présence à Brix, une heure de plus, serait une nouvelle injure?

Devant ce droit irrécusable, Eugène quitta la main de Marie, s'inclina gravement devant les deux femmes et sortit avec lenteur.

La jeune fille, perdant en lui sa suprême espérance, jeta un sanglot déchirant et courut cacher son visage en pleurs dans les coussins du lit.

D'un œil plein d'éclairs, M^{lle} de Brix regarda s'éloigner le jeune homme qu'elle bannissait. C'étaient son ambition, sa fortune, son bonheur, qu'elle bannissait en lui.

La rage tombait déjà. Le regret naissait, amer, infini. Elle s'effondra sur un fauteuil, croisant sur sa tête, par un geste éperdu, ses mains désespérées, en murmurant avec une désolation sans bornes:

— Oh!... mes beaux millions perdus!...

XV

M. Montrel prit gîte jusqu'au lendemain à l'auberge du village, dépitant la curiosité des oisifs du pays par une journée complètement passée dans les bois, et ne revenant qu'à nuit close chercher à l'hôtellerie un repos qu'il ne put goûter.

Le motif de sa présence, dans ce lieu plein de

On croit généralement que l'oiseau est né parce que Dieu a voulu qu'il naquît; mais M. M. Ferry et Bert ont changé cela. Ce n'est plus de la volonté de Dieu qu'il est né, mais du rêve d'un saurien. — Pourquoi? En vertu de la « doctrine de l'évolution » et parce que « l'infiniment petit donne la main à l'infiniment grand ». (Il paraît que l'infiniment petit a la chance d'avoir des mains, ce doit être un quadrumane, un singe.)

Sachez donc que, bien avant la proclamation de la République, l'oiseau « était au bas de l'échelle, attendant un tour de faveur » (étonnante position pour un oiseau!). Mais citons :

« R. — Au commencement, c'était un reptile. Et le reptile immonde vivait avec ses congénères dans les tièdes limons des premiers âges.

« D. — Par quelle fortune étrange en est-il sorti?

« R. — Une ère vint où le saurien, mordu secrètement par l'instinct des destinées supérieures (sic), prit en dégoût la misère de son état, qui s'éternisait dans la fange. Il eut le désir d'en changer et se prit à rêver des voyages à travers les airs.

« D. — Où cette rêverie saugrenue pouvait-elle le conduire?

« R. — Or, le rêve de ce crâne aplati fut si persévérant que la nature obéissante dut s'y associer.

« D. — Obéissante à qui?

« R. — Au droit éternel, au droit de la vie évolutive, épanouie sur les mondes en telle profusion, qu'elle y coule partout, perpétuellement engloutie, perpétuellement renouvelée. »

Comme c'est beau, la science! Nous disons la science à la sauce Bert!...

Nos docteurs repoussent au nom de la raison les révélations bibliques, mais ils les remplacent par des rêves de lézards dévorés d'ambition, comme dit M. Sarcey.

Voilà où l'on arrive avec la méthode d'enseignement de M. Jules Ferry!

Voilà où la République conduit les jeunes gens de France! — Allons, messieurs les voyageurs pour Charenton, en voiture!...

Les temps prédits par M. Thiers sont arrivés: nous nageons en pleine imbécillité. (La Patrie.)

Le court séjour du duc de Chartres à Sébastopol a été marqué par un incident intéressant raconté par un témoin oculaire.

Le prince a été autorisé à visiter la forteresse de Sébastopol, et le gouvernement russe avait mis avec empressement à sa disposition un aide de camp du grand-duc Michel. Au jour fixé pour la visite, un certain nombre d'officiers russes accompagna le prince dans son inspection, et le prince, devant cet auditoire, raconta par le menu toute l'histoire de la mémorable journée qui mit Sébastopol aux mains de l'armée française.

« — Impossible de vous exprimer, — a dit le témoin oculaire dont nous parlons, et qui est bon juge — l'intérêt avec lequel les Russes suivaient les explications du duc de

souvenirs pénibles, était de ceux qu'il considérait comme un devoir sacré.

Ursule ne devait pas descendre à sa dernière demeure sans qu'il lui rendit le suprême hommage de son respect attendri. Cette douce créature effacée avait eu pour lui le mystérieux attrait de la souffrance et de la faiblesse.

Plus jeune, il l'eût aimée, protégée, consolée, comme il aimait, protégeait et consolait Marie. Elle avait passé bien inconnue dans ce monde, faisant le bien dans la limite restreinte de ses ressources, donnant tout ce qu'elle possédait et se faisant scrupule de coûter quelque chose à sa sœur quand, dans sa maigre bourse, les pauvres ne trouvaient plus rien.

Elle avait servi Dieu par la résignation et la prière, par l'indulgence et la bonté. Il avait eu les prémices, l'épanouissement et les derniers battements de son cœur.

Rien n'avait terni la pureté de cette âme vierge, chrétienne et noble. Rien, pas même le souffle du désir ou du regret. Où la Providence l'avait placée, elle était demeurée sans murmure.

Si, dans la vie, elle ne posait qu'un pied hésitant, si ses yeux sans regards ne pouvaient la guider dans sa marche, elle avait avancé sûrement dans la vie morale et religieuse, aux rayonnantes clartés d'en haut.

C'était donc cette âme bénie, plus devinée par

Chartres, dont la lucidité les émerveillait. Inutile de faire ressortir le tact avec lequel le prince a su ménager l'amour-propre national de ses auditeurs, et rendre pleinement justice à la valeur des troupes russes. »

REVUE FINANCIÈRE.

La semaine qui vient de s'écouler a été plus satisfaisante. Nos fonds publics regagnent une partie de l'avance qu'ils avaient perdue. Le comptant des rentes est devenu plus ferme et il en résulte une amélioration de cours qui, croyons-nous, devra se maintenir. En dépit du découragement qu'une certaine partie de la presse avait cherché à répandre, la réflexion est venue aux porteurs de rentes et les ventes de 5/0 ont sensiblement diminué.

Il est certain, et c'est, croyons-nous, le meilleur parti à prendre, qu'il est préférable de subir la conversion que de vendre son 5/0. En effet, le porteur qui a payé son 5/0 plus de 110 fr. s'expose en vendant à perdre à la fois sur le capital et sur le revenu; et en rachetant du 3/0, par exemple, au lieu d'un intérêt de 4,01 0/0 que donne le 5/0 réduit en 4 1/2 0/0, il n'aura plus qu'un intérêt de 3 3/4 0/0 environ. Exemple, on vend à 109.60 dernier cours coté, 50 fr. de rente 5/0, ce qui produit un capital de 1,096 fr.; en employant cette somme en 3/0 on n'obtient moyennant 1,080 fr. que 40 fr. 50 de rente au lieu de 45 fr. que nous laisse pendant 10 ans la conversion en 4 1/2 0/0. On perd donc de cette manière 4 fr. 50 sur un revenu, plus la différence sur le capital entre le cours actuel et celui auquel on a acheté; et beaucoup de rentiers ont acheté leur emprunt de 115 à 120 fr.

Comme on le voit, il n'y a pas de doute possible, il faut garder le 5/0.

Le nombre relativement peu important des engagements a rendu facile la liquidation du 15 mai qui s'est effectuée dans des conditions favorables aux acheteurs. Toutefois la Banque des Communes de France a pu obtenir pour cette quinzaine encore un intérêt de 5.04 0/0 pour ses déposants en comptes de report. L'intérêt est assez exceptionnel par le temps qui court, puisque nous croyons devoir le signaler aux capitalistes en quête d'un emploi sûr et fructueux pour leurs disponibilités. La plupart des valeurs ont maintenu pendant cette semaine leurs cours précédents.

La Banque de France s'est tenue aux environs de 5,400. Le Financier des Communes fait observer, avec raison, l'anomalie de ces cours, comparés à la décroissance persistante des bénéfices; d'après le tableau que publie ce journal, les bénéfices de cette année sont de 11 millions environ inférieurs à ceux de la période correspondante de l'année 1882, soit de moitié à peu près.

Les actions du Crédit Foncier ont montré une grande fermeté entre 1,340 et 1,345. Les Obligations Foncières Nouvelles sont en progression à 350; les non-libérées à 346. Tout ce groupe de valeurs attire chaque jour davantage l'épargne. Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) continue de se classer dans les portefeuilles dans les prix de 500 à 505. Ce titre présente pour l'avenir des chances de plus-value, qui expliquent surabondamment la faveur que lui accorde l'épargne.

Bien que nous ne parlions pas habituellement des fonds d'Etat étrangers, nous signalons pourtant aux porteurs de Fonds Turcs, une étude que publie en ce moment le Financier des Communes sur la Dette turque et qui réduit à de justes proportions les illusions qu'on cherche à entretenir de la constitution du gouvernement turc. Ce même journal contient chaque semaine des renseignements utiles à consulter et est certainement, de parmi les journaux financiers, un des plus complets et des mieux informés. Il vient encore d'ajouter aux nombreux renseignements qu'il donne, l'encartage dans chaque numéro des listes de tirages de toutes les valeurs à lots.

La situation des Chemins Français est toujours la même; les négociations avec l'Etat sont entretenues et très-avancées, particulièrement en ce qui concerne le Lyon. On dit même qu'avec cette der-

rière Compagnie la convention est signée. Le Lyon cote 492.50; le Nord 1,935; le Midi 1,177.50; l'Orléans 1,255; l'Ouest 780.

Le Suez est à 2,310. Les fonds d'Etat étrangers sont mieux tenus. L'Italien qui était à 91.95, termine à 92.40. L'Egypte Unifiée est à 367.59. Ainsi que nous l'avions prévu, la réaction qui s'était produite n'a été que passagère.

sortir de ses lèvres desséchées par le dépit, cette appréciation fantaisiste :

— M. Montrel!... vous me disiez un jour, je crois, qu'il y avait en lui de l'Amadis des Gaules mitigé par du Grandisson... Je ne sais vraiment pas ce qui le rend plus insociable du Grandisson ou de l'Amadis!

Eugène Montrel portait le deuil de son illusion la plus chère. Il avait entendu; il avait vu. Le doute même était mort. Les mystères, les réticences, les mots énigmatiques, rien ne demeurait dans l'ombre.

« Elle n'est pas bonne!... Cœur glacé!... » Tels étaient les deux mots fatidiques qui, résonnant sans trêve dans son âme triste, y sonnaient le glas de son rêve éteint.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDREUX.

Un invalide médaillé se présente au palais de l'Industrie pour voir les tableaux du Salon.

— Combien? demande-t-il à l'employé.

— Vingt sous!

— C'est bien! en voilà dix... je n'ai qu'un œil.

Chez un notaire:

— Votre profession?

— Ancien ministre.

— Oh! alors, nous pouvons mettre rentier!

Chronique militaire.

On annonce le dépôt de trois nouveaux projets du délégué à la guerre sur l'armée.

Le premier est relatif à la suppression des enfants de troupe dans les régiments et à la création de six Ecoles militaires préparatoires, quatre pour l'infanterie, une pour la cavalerie et une pour l'artillerie et le génie, où les enfants des soldats, caporaux et sous-officiers, seront admis à partir de 12 ans, après agrément du ministre de la guerre. M. Thibaudin estime que ces enfants ne reçoivent pas des officiers désignés par les chefs de corps une instruction assez républicaine et qu'il leur faut des instructeurs directement nommés par lui.

Le deuxième projet vise l'avancement dans l'armée. Il contient quarante et un articles qui ont, dit M. Thibaudin, pour but d'assurer d'une manière solide le commandement des unités de combat, qui ont reçu en effectif, et au point de vue tactique, une importance plus grande, et de faire l'homogénéité du corps d'officiers aussi complète que possible.

Le double principe [de l'avancement au choix et à l'ancienneté] est maintenu. Mais le choix semble devoir être augmenté dans une très-large proportion où l'arbitraire trouve une place non moins large.

Les conditions de l'avancement dans la réserve et dans l'armée territoriale sont églées suivant le même esprit.

Le troisième projet est relatif à la réorganisation des troupes de l'artillerie et de l'armée active en vue de la formation d'une artillerie de forteresse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le ministre des finances vient d'adresser aux trésoriers-généraux des instructions pour que les fonds dont le remboursement est demandé aux caisses d'épargne soient immédiatement mis, à première demande, à la disposition des caissiers de ces établissements, de manière qu'on n'use même pas de la faculté accordée par les règlements de n'opérer les remboursements que quinze jours après la clôture des bordereaux.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES.

Nous lisons dans l'Etoile:

« La semaine dernière avaient lieu à Baugé les obsèques de M. Raveneau, receveur particulier. Les enfants des écoles com-

munes de Baugé assistaient à cette cérémonie, conduits par leurs maîtres.

« Notre intention n'est pas de récriminer à cette occasion.

« Mais comment se fait-il que le même jour, à la même heure, les sœurs qui dirigent l'école communale des Rosiers recevaient de l'autorité la défense expresse d'assister aux obsèques de leur bienfaiteur, le vénérable curé des Rosiers?

« Rapprocher ces deux faits, qui ne peuvent être démentis, nous suffit.

« N'avons-nous pas mille fois raison de répéter à satiété que les lois de liberté et d'égalité devraient être biffées de tous nos monuments sous cette tyrannique République.

« Ajoutons que l'indignation a été telle aux Rosiers que tous les pères de famille se sont empressés de conduire eux-mêmes leurs enfants à l'enterrement de M. le curé des Rosiers.

« Les pauvres sœurs, confinées dans leur école par ordre de l'inspecteur primaire, ont dû faire la classe devant... 5 élèves. »

LES PROCESSIONS.

Rennes. — On écrit de cette ville au Soleil que la procession de la Fête-Dieu vient d'être autorisée, pour cette année, sur la voie publique.

Evidemment, cette autorisation n'a pas été accordée sans l'approbation du ministre de l'intérieur, mais non moins évidemment sans celle de M. Martin-Feuillee, ministre de la justice et des cultes, l'un et l'autre députés de Rennes, dont la population était fort mécontente de la suppression de ces solennités religieuses extérieures.

Réflexion nantaise à ce sujet :

« Puisque M. Waldeck-Rousseau vient d'avoir tant d'égards pour les habitants de la ville de Rennes dont il n'est que le mandataire politique, pourrait-il ne pas avoir la même gracieuseté pour ceux de Nantes, sa ville natale, en instance sérieuse auprès de son maire, M. Colombel, contre la suppression liberticide de ces mêmes solennités? »

Saint-Nazaire. — Dimanche prochain, 27 mai, la procession de la Fête-Dieu sortira de Saint-Nazaire, à midi précis.

Les républicains de Saint-Nazaire n'ont donc pas peur de la liberté comme leurs frères de Nantes?

Poitiers. — La procession générale de la Fête-Dieu, toutes paroisses réunies, qui aura lieu dimanche 27 mai, à Poitiers, suivra l'itinéraire suivant partant de la Cathédrale: place Saint-Pierre, rues Saint-Savin, Grand-rue, rue Saint-Etienne, place Notre-Dame, rues de la Tête-Noire, Sainte-Opportune, Quatre-Vents, des Feuillants, des Filles-Saint-François, du Pigeon-Blanc, de la Psallette-Sainte-Radégonde et rentrée par la porte principale.

L'ordination qui a eu lieu samedi dernier à la cathédrale d'Angers comprend: 3 prêtres, 12 diacres, 29 sous-diacres, 33 mineurs et 4 tonsuré. Total 78 ordinands.

Dans ce nombre, nous remarquons les noms suivants :

Prêtre: M. Hippolyte-Marie-Joseph Vergondy, des Rosiers.

Sous-diacre: M. Louis-Adolphe Cornilleau, de Saumur.

Minors: MM. Gustave-Eugène-Joseph Dessais, de Saint-Lambert-des-Levés; Joseph-Pascal Harpin, de Montilliers.

THEATRE. — La belle comédie de M. Emile Augier, les Effrontés, que nous verrons ce soir représenter par une troupe d'élite, n'a été jouée qu'une seule fois à Saumur, dans notre ancien théâtre, le lundi 18 août 1862, jour du carrousel de l'Ecole de cavalerie. Cette pièce, donnée par des artistes dirigés par M. Drouville, fut interprétée dans de très-mauvaises conditions et par une température sénégalienne.

Cette fois, le temps est des plus convenables et l'interprétation ne peut manquer d'être excellente; aussi les Effrontés, dont la première représentation à la Comédie-Française date du 10 janvier 1861, auront-ils sur notre scène tout l'attrait de la nouveauté.

La Troupe Brésilienne-Japonaise.

Nous avons annoncé hier l'arrivée prochaine à Saumur de la TROUPE BRÉSILIENNE-JAPONAISE.

Voici en quels termes l'Union libérale, de Tours, rend compte d'une soirée donnée chez nos voisins par cette troupe :

« Nous avons vu, hier soir, avec grand plaisir, les débuts de la Troupe Brésilienne-Japonaise.

Le succès a été complet, le public a chaleureusement applaudi chaque numéro du programme.

« A vrai dire, la réputation de la troupe de M. Soulié n'a pas été surfaite...

Où trouver, en effet, quelque chose de plus étonnant que les exercices de l'Homme-Serpent, ce merveilleux désossé qui justifie si bien son nom ; de plus attachant que ce Japonais qui se promène le long d'une simple perche accrochée au plafond du Cirque, avec une incroyable aisance ? Il faut le voir aussi faire danser sur ses pieds toute une montagne de petits baquets ; c'est tout simplement prodigieux !

Voici deux gracieuses femmes, miss Lili et miss Kabwol. L'une, costumée en petit *bowdine*, s'installe sur un fil de fer et mime une scène de promenade, où le lorgnon et la cigarette jouent un grand rôle ; puis, tout-à-coup, le promeneur éprouve le besoin de prendre un bain, et voilà miss Lili enlevant, avec de petits gestes effarouchés, son enveloppe masculine pour apparaître, radieuse, étincelante, sous le maillot rose. Notez que ces transformations s'accomplissent sur un fil de fer gros comme le doigt, et vous aurez une idée de la difficulté qu'elles présentent.

Miss Kabwol se propose sans doute de nous terrifier. Elle se laisse tomber en arrière d'une hauteur vertigineuse, sans qu'on puisse remarquer chez elle la moindre trace d'hésitation. On entasse successivement quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix tables ; on en mettrait plus encore si les frises du Cirque le permettaient, et, toujours souriante, la jeune femme escalade rapidement cet échafaudage tremblant pour retomber, d'une effrayante hauteur, bien d'aplomb sur ses jambes nerveuses, si agréablement modelées.

Le public crie : « Assez ! » L'intrépide femme ne tient aucun compte de ces prudents avertissements ; elle recommence ses périlleux exercices, jusqu'à ce que le public haletant traduise son émotion par une tempête d'applaudissements.

Nous ne faisons aujourd'hui que jeter un rapide coup d'œil sur l'intéressant spectacle qui nous est offert par les artistes de la Troupe Brésilienne-Japonaise ; il nous faut bien parler pourtant des incomparables gymnastes, *The Barretos*, dont les surprenants exercices sur les trois barres fixes ont été si remarquables. Le comique se mêle ici au sérieux ; tandis que l'un des deux frères, grand, lesté, bien découpé, se livre à une série de voltiges merveilleuses, l'autre, un clown orné d'un ventre énorme, accomplit une foule de cascades du plus réjouissant effet.

N'oublions pas aussi les charmantes vélocipédistes qui manient le bicycle à rendre jaloux nos champions du Véloce-Club. M'est avis, — soit dit sans les offenser, — que si nos coureurs montraient autant de grâce et d'aussi jolies choses que les vélocipédistes du Cirque, il y aurait beaucoup plus de monde encore à nos courses.

On a beaucoup applaudi ce petit, tout petit enfant qui vient, crânement perché sur son vélocipède minuscule, accomplir, sans broncher, les évolutions les plus compliquées. Le public a fait fête à ce joli bébé qui complète très-agréablement le gracieux tableau formé par les coquettes vélocipédistes.

La partie comique n'a pas été négligée chez M. Soulié, et les clowns — y compris le légendaire Auguste — nous ont donné plusieurs scènes comiques qui ont fort réjoui le public.

En un mot, le spectacle que nous offrent les artistes de la Troupe Brésilienne-Japonaise est des plus attrayants. Nous ne doutons pas de l'empressement du public à venir en foule au Cirque assister aux représentations trop peu nombreuses qui peuvent nous être accordées.

Ne nous privons pas, par pure indifférence, des belles soirées qui nous sont promises.

Société de tir des 71^e et 72^e régiments territoriaux d'infanterie, subventionnée par le Conseil général de Maine-et-Loire.

Les concours annuels de la Société de tir des 71^e et 72^e régiments territoriaux d'infanterie, auront lieu les 27 mai, 3 et 4 juin, au champ de tir de l'étang Saint-Nicolas, à Angers.

Le tir des officiers commencera à sept heures du matin, celui de la troupe à huit heures.

De nombreux prix offerts par M. le ministre de la guerre, le Conseil général et la Société seront décernés aux meilleurs tireurs.

Le 47 juin, à sept heures du matin, concours spécial de M. M. les officiers des deux régiments territoriaux. Le même jour, à neuf heures du matin, aura lieu un autre concours auquel M. M. les officiers des garnisons d'Angers et de Cholet prendront part.

Les prix seront exposés avant le concours chez M. Lesire-Richard, rue Chaperonnière, à Angers.

ANGERS.

Le crime de la Baumette. — Cette ténébreuse affaire entre dans une phase nouvelle.

Les soupçons se sont d'abord portés sur un ouvrier maçon, puis sur un cuirassier. L'enquête judiciaire est venue établir l'innocence de l'un et de l'autre.

On avait soupçonné fortement un cuirassier qui avait été vu rue de la Blancheraie, une femme à son bras, le soir où le crime a été commis ; ce qui donnait plus de poids à cette hypothèse, c'est que cet homme ne voulait pas dire avec quelle femme il s'était trouvé en cet endroit. Il a enfin consenti à parler et à donner des indications à cet égard, lesquelles, après vérifications, ont été trouvées exactes. Ce cuirassier ne voulait pas, par simple délicatesse, nommer la personne qu'il avait à son bras, cette personne pouvant être, par cette révélation, compromise dans sa réputation. C'est un sentiment qui fait, en somme, honneur à ce militaire.

Depuis hier, la police est, paraît-il, sur les traces du véritable assassin. Un homme digne de foi vient de déclarer qu'il a vu un individu, bien connu de lui, accompagnant Louise Gorry vers six heures du soir, dans les environs du quai du Roi-de-Pologne. On est à la recherche de cet individu.

Il serait même possible, nous assure-t-on, que le crime ait été commis par deux personnes, un homme et une femme ; nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

Disons, en outre, que l'individu sur lequel se portent aujourd'hui tous les soupçons, fréquentait, depuis longtemps, Louise Gorry et sa famille.

Le crime aurait été commis après une longue préméditation. (*Patriote.*)

Incendie dans le bois d'Avrillé. — Dimanche, pendant que les sapeurs-pompiers étaient occupés à faire manœuvrer leurs pompes sur le Champ-de-Mars, un incendie considérable éclatait dans le bois d'Avrillé. Le feu, occasionné probablement par l'allumette d'un fumeur, avait commencé sur la rive gauche de l'étang Saint-Nicolas ; ce coiteau, exposé aux rayons brûlants du soleil du midi et couvert d'arbustes, de bruyères desséchées et de pins, fournissait à la flamme un aliment très-combustible.

Bien que le vent soufflât du nord-est, et qu'il fût par conséquent contraire à sa propagation rapide, l'incendie prenait cependant des proportions considérables, et menaçait d'envahir le corps principal de la forêt où étaient entassés de nombreux fagots.

A quelques centaines de pas de là, une troupe de promeneurs était étendue sur l'herbe, à l'ombre des arbres.

Tout à coup un homme, haletant, essouffé, sortit du milieu du bois, criant : Au feu ! au feu ! et disparut aussitôt, allant ailleurs chercher du secours dans la forêt.

Les promeneurs surpris se lèvent, jettent des regards de tous côtés, n'aperçoivent rien et n'entendent point le sinistre pétilllement de la flamme.

Croyant à une fausse alerte, ils poursuivent paisiblement leur route le long de l'étang.

A quelques centaines de mètres plus loin ils aperçoivent une épaisse colonne de fumée tantôt montant en spirale dans l'air, tantôt

s'étendant sur la terre comme un gros nuage. Du milieu de cette masse noire, on distinguait parfaitement le foyer de l'incendie et les lueurs des flammes.

Il ne tarda pas à arriver des secours d'Avrillé et d'Angers, et, grâce aux efforts des travailleurs, on parvint à circonscrire le feu.

Dimanche soir, il n'y avait plus rien à craindre. (*Etoile.*)

Tours.

Dimanche soir, la célèbre domptesse Nouma-Hawa a été mordue cruellement au bras par son tigre au moment où elle voulait le faire passer dans un cerceau de papier.

Malgré cette blessure, la courageuse femme a terminé ses exercices.

Si, dans cent ans d'ici, on relit dans les collections de journaux les exploits accomplis par les belluaires des deux sexes, on trouvera sans doute, dit l'*Indépendant*, que notre génération avait une certaine dose d'intrépidité, mais on nous traitera certainement de barbares, — et l'on aura grandement raison.

Une bonne capture. — La justice de Tours vient de faire une arrestation bien importante.

Il s'agit d'un repris de justice échappé de Nouméa et qui possède à son casier judiciaire des condamnations formant ensemble SOIXANTE ANS DE TRAVAUX FORCÉS.

Cet homme, parfaitement habillé et ayant l'air d'un bon bourgeois, était à Tours depuis un mois environ.

Une perquisition faite à son domicile a fait découvrir toute une collection d'instruments servant aux voleurs, et parmi lesquels on remarquait un paquet de charmantes petites limes pouvant couper avec une grande rapidité un morceau de fer assez gros.

De plus on a trouvé dans sa chambre une somme de 1,500 fr.

Ce joli monsieur est recherché par divers parquets.

Il y aura lieu de savoir s'il ne serait pas pour quelque chose dans un vol assez important qui a été commis récemment dans un magasin de la rue Colbert.

Trois autres individus, ses amis et probablement ses collaborateurs, ont été également arrêtés. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Les courses de Niort auront lieu le 5 août prochain.

Une lettre de Sainte-Radégonde-des-Noyers (Vendée) nous apprend que l'enfant de l'école laïque, qui avait reçu imprudemment un coup de fusil d'un de ses camarades, pendant les exercices des bataillons scolaires, est mort dans la nuit de samedi à dimanche : il a perdu jusqu'à la dernière goutte de son sang ; sa blessure, mal cicatrisée, s'était rouverte, et quand on s'en est aperçu, il était trop tard pour arrêter l'hémorragie. Ses funérailles ont eu lieu le lundi de la Pentecôte.

Voilà, dit la *Vendée*, une nouvelle victime de ces bataillons scolaires, qui doivent, d'après les républicains, sauver la France. En attendant, ils se tuent les uns les autres. Axiome : « N'attelez pas vos poulains avant l'âge, si vous ne voulez qu'ils ne soient fourbus et rompus. »

Dimanche a été couru à Paris le prix du Jockey-Club qui est de 50,000 fr.

C'est *Frontin*, appartenant à l'écurie de M. le baron de Soubeyran, qui l'a gagné assez facilement, battant *Farfadet*, second, à M. le comte de Lagrange.

Le célèbre coureur Calvayrac, dit l'*homme-vapeur*, qui fit, entre autres, le trajet de Nantes à La Rochelle, soit 220 kilomètres en 49 heures, repos et repas compris, écrit de son pays natal, Mazamet (Tarn), qu'il se dispose, à la suite d'un pari, à entreprendre le trajet de Madrid à Paris, soit 4,250 kilomètres, qu'il s'est engagé à accomplir en moins de *deux* jours, en suivant toujours la grande route.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 20 mai 1883.

Versements de 111 déposants (17 nouveaux), 26,188 fr. 74 c.

Remboursements, 33,561 fr. 49 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez M. M. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Lourdes, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Théâtre de Saumur.

M. Émile MARCK, directeur.

MARDI 22 mai 1883,

LES EFFRONTÉS

Pièce en 5 actes, de M. Émile AUGIER, de l'Académie Française.

Charrier, banquier..... MM. Émile Marck.
Henri, son fils..... Rameau.
Vernouillet, faiseur d'affaires... Sully.
Giboyer, bohème..... Lacroix.
Le marquis d'Auberive..... Chamoin.
De Sergine, journaliste..... Nersant.
Le vicomte d'Isigny..... Dorcel.
Le général..... Belmont.
Le baron..... Dumont.
La marquise d'Auberive..... M^{mes} Dorsay.
Clémence, fille de Charrier... Désir.
La vicomtesse d'Isigny..... Cantrelle.
La baronne..... Bardel.
Une femme de chambre..... Irma.
Un domestique..... M. Dubois.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

Marché de Saumur du 19 Mai

Blé nouveau (l'h.)	19 50	Huile de noix	50 130 —
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	19 —	Graine trèfle	50 — —
Froment (l'h.) 77	— —	— lin	70 — —
Halle, moy ⁿ 77	19 20	— luzerne	50 — —
Seigle 75	14 21	Foin (dr. c.)	780 80005
Orge 65	11 32	Luzerne —	780 75850
Avoine h. bar. 30	9 50	Paille —	780 40345
Fèves 75	15 —	Amandes . . .	50 — —
Pois blancs . 80	40 —	Cire jaune . .	50 190 —
— rouges . . . 80	32 —	Chanvres 1 ^{re}	— — —
Colza 65	— —	qualité (52 k. 500)	— — —
Chenevis . . . 50	— 2 ^e	— — —	— — —
Farine, culas. 157	53 —	3 ^e — — —	— — —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	à	à
Id. 1881, 2 ^e	120	à
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{re}	110	à
Id. 1881, 2 ^e	à	à
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re}	105	à
Id. 1881, 2 ^e	à	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re}	105	à
Id. 1881, 2 ^e	100	à 90
La Vienne, 1881.	70	à 75

ROUGES (2 hect. 30).

Souza et environs, 1881	160	à 170
Id. 1881	à	à
Champigny, 1882	1 ^{re} qualité	170 à 200
Id. 1881	2 ^e	à
Id. 1881	1 ^{re}	à
Id. 1881	2 ^e	à
Varrains, 1883	1 ^{re}	130 à 140
Varrains, 1881	2 ^e	à
Bourgueil, 1883	1 ^{re} qualité	150 à 160
Id. 1881	2 ^e	à
Id. 1881	1 ^{re}	à
Id. 1881	2 ^e	à
Restigné 1881	150	à 160
Id. 1881	à	à
Chinon, 1881	1 ^{re}	130 à 130
Id. 1881	2 ^e	à
Id. 1881	1 ^{re}	à
Id. 1881	2 ^e	à

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à M. M. RAYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

